Permis de conduire - Permis de secourir

Comment rejoindre l'initiative citoyenne ?

L'initiative Citoyenne n'a aucune finalité commerciale, politique ou partisane. Il s'agit d'enclencher un processus simple et tellement évident pour que la jeune génération soit sensibilisée aux Gestes Qui Sauvent.

Pour rejoindre l'initiative citoyenne, il suffit de s'engager à mettre en place au moins une des quatre mesures préconisées ou bien d'adopter son propre programme de formation de la population. De proposer ces mesures dans une délibération devant le conseil municipal dans un délai de trois mois.

Quatre pistes :

- Formation au secourisme de niveau PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) pour les futurs conducteurs au moment où ils passent le permis. Cette formation réclame au moins une journée d'enseignements dispensés par des formateurs agréés indépendants ou appartenant à la Croix Rouge Française, (plus de 50 % des formations en France), de la Protection Civile ou des sapeurs-pompiers via les SDIS déployés dans chaque département.
- Mise en place de stages de formation pour faire face aux risques majeurs, incendie, inondations. Pour adopter les bons réflexes en cas de crise.
- Stages de sensibilisation aux risques domestiques.
- Audit et cartographie du réseau des défibrillateurs installés dans la commune. Sensibilisation de la population à l'usage du DSA.

Les élus sont encouragés à communiquer sur leur engagement (presse locale, régionale, télévision, radio, publications municipales) pour faire connaitre le principe et mettre en avant le caractère citoyen de l'initiative.

L'Initiative Citoyenne se charge, en lien avec les élus, du suivi de la communication et de l'animation pour mettre en lumière les territoires qui s'investissent. Via ses partenaires : In-News.fr qui dédie, un développement éditorial à l'actualité des Gestes Qui Sauvent.

Initiative Citoyenne
Christian Goutorbe • Mars 2026